

## Motion de l'UFR 6 sur la mise en œuvre anticipée de la plateforme « Trouver mon master »

Informé dans l'urgence d'une réflexion en cours concernant la mise en œuvre anticipée, à compter du printemps 2022 (initialement prévue pour 2023), d'une plateforme nationale de candidature en première année de master, le conseil de l'UFR 6 :

- *Déplore* qu'à ce jour ce projet n'ait fait l'objet d'aucune concertation réelle avec les établissements, les organisations syndicales ou les organisations étudiant.e.s ;
- *s'inquiète* du calendrier de candidature envisagé (déploiement de la plateforme en mars) qui n'est pas compatible avec les calendriers et procédures des universités (fin de semestre, jurys, etc.) ;
- *alerte* sur les nombreuses incertitudes qui pèsent autour de cette plateforme : nombre de vœux par étudiant.e, quotas de FI/FC/Alternance/ Etudiant.e.s étranger.e.s, cas des « licences 3 sups endues », etc.
- *s'inquiète* du stress et de la frustration à venir des candidat.e.s mis en demeure d'entamer des démarches de candidature trop précocement dans l'année.

Ce projet, anticipé et mis en œuvre au pas de course, ne peut être accepté en l'état sans concertation ni préparation avec des délais intenable pour l'établissement. *A minima*, le conseil d'UFR 6 demande à ce que le calendrier de concertation soit reporté à la rentrée 2022/2023.